



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Circulaire 8619

du 09/06/2022

Appel aux candidats pour une désignation en qualité de membre de l'équipe pluridisciplinaire des Pôles territoriaux organisés ou en partenariat avec Wallonie Bruxelles Enseignement pour l'année scolaire 2022-2023

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	du 09/06/2022 au 23/06/2022
Documents à renvoyer	oui, pour le 23/06/2022

Information succincte	Appel aux candidats pour une désignation en qualité de membre de l'équipe pluridisciplinaire des Pôles territoriaux
-----------------------	---

Mots-clés	Equipe pluridisciplinaire, Pôles territoriaux, Appel.
-----------	---

Établissements

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)
	Centres psycho-médico-social Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :
Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
Le Service général du pilotage des Ecoles et des CPMS
Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :
Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone
Les organisations syndicales

Signataire(s)

WBE – M Manuel DONY, Directeur général des Personnels de l'Education

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
LHOEST Laura	Direction général des Personnels de l'Education Direction de la carrière	02/413.24.99 laura.lhoest@cfwb.be
Voir circulaire		

Appel aux candidats Pôles territoriaux

Désignation en qualité de membre de l'équipe pluridisciplinaire des Pôles territoriaux organisés par ou en partenariat avec Wallonie-Bruxelles Enseignement pour l'année scolaire 2022-2023

Objet : Appel aux candidats pour une désignation en qualité de membres de l'équipe pluridisciplinaire des Pôles territoriaux organisés par ou en partenariat avec Wallonie-Bruxelles Enseignement pour l'année scolaire 2022-2023.

Madame,

Monsieur,

Je vous adresse, en annexe, un exemplaire de l'appel publié au Moniteur belge le contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures en qualité de membre de l'équipe pluridisciplinaire des Pôles territoriaux organisés ou en partenariat par Wallonie-Bruxelles Enseignement pour l'année scolaire 2022-2023.

Les candidatures peuvent être introduites valablement **jusqu'au 23 juin 2022 inclus**.

La procédure pour répondre à l'appel est consultable à cette adresse :

<https://www.wbe.be/jepostule/>

Les attestations à joindre **impérativement** à l'acte de candidature sont les suivantes :

- *une copie du ou des diplôme(s) et/ou de la ou des attestation(s) provisoire(s) de réussite dont ne dispose pas encore la Direction générale des personnels*
- *une copie de l' ou des attestation(s) utile(s) à démontrer les compétences particulières visées à l'article 35 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française ¹*
- *une copie de l' ou des attestation(s) utile(s) certifiant une expérience dans la mise en œuvre de dispositifs d'intégration et/ou d'aménagements raisonnables au sein d'un même pouvoir organisateur suivant le modèle en annexe*
- *un extrait de casier judiciaire visé à l'article 596 al. 2 du Code d'instruction criminelle².*

Faute de ces documents, le 23 juin 2022 au plus tard, la candidature ne pourra être considérée comme valide.

Les candidats qui souhaitent prendre contact avec la Direction générale des personnels de Wallonie-Bruxelles Enseignement pour toute question relative à leur candidature sont invités à joindre celle-ci via l'adresse courriel suivante : recrutement.enseignement@cfwb.be ou via le [formulaire contact](#) disponible depuis la page « Foire aux questions » des services de la Carrière : <https://www.wbe.be/dgpe-faq>

¹ AGCF

² Extrait du casier judiciaire dit « modèle 2 ».

L'avis publié au Moniteur belge ce 9 juin 2022 constitue la seule source d'information officielle.

Je vous invite à assurer une large diffusion de la présente circulaire dans vos établissements.

Dès à présent, je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général,

Manuel DONY.

Table des matières

1.	Appel aux candidats	5
2.	Principes des pôles territoriaux	5
2.1.	Objectif du dispositif des pôles territoriaux	5
2.2.	Missions des pôles territoriaux et expertise de l'équipe pluridisciplinaire	6
2.2.1.	Les pôles territoriaux mettront en place deux types de missions	6
3.	En pratique	7
3.1.	Comment postuler?	7
3.2.	Vous souhaitez plus d'informations ?	7
4.	Période de validité de l'appel	7
5.	Qui peut postuler ?	8
6.	Comment déposer sa candidature ?	9
6.1.	Informations générales :	9
6.1.1.	Vous êtes en dernière année d'études ?	9
6.1.2.	Travailleur hors Union européenne	9
7.	Comment remplir sa candidature ?	10
7.1.	Candidature à une désignation en qualité de temporaire	10
8.	Quelles sont les conditions à respecter pour bénéficier d'une désignation en qualité de temporaire ?	11
9.	Comment modifier sa candidature ?	11
10.	Les candidats ayant répondu au précédent appel doivent postuler à nouveau	11
11.	Annexe 1: Liste des Pôles territoriaux et des écoles sièges et partenaires :	12
12.	Annexe 2 : Liste des emplois	1
13.	Annexe 3 : Liste des compétences particulières référencées	1
14.	Annexe 4 : Formulaire ancienneté :	3

1. Appel aux candidats

Le présent appel aux candidats est publié en application de l'article 44 quater de § 1er de l'arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement, gardien, primaire, spécial, moyen, technique, de promotion sociale et artistique de l'Etat, des internats dépendant de ces établissements et des membres du personnel du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements.

Il est fait appel aux candidats à une désignation au sein d'un pôle territorial tel que visé par le Livre 6, Titre 3, du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, par avis inséré au Moniteur belge.

Cet appel est composé de deux volets complémentaires:

1. une réserve de recrutement
2. un appel à candidature dans les emplois disponibles (voir Annexe 2 : Liste des emplois).

2. Principes des pôles territoriaux

2.1. Objectif du dispositif des pôles territoriaux

La mise en place des pôles territoriaux a pour objectif d'augmenter progressivement l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'un des objectifs d'amélioration du système éducatif que le Gouvernement s'est fixé et auquel les contrats d'objectifs des écoles doivent contribuer.

Cet objectif repose sur une double ambition :

- Une amélioration de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques qui sont scolarisés dans l'enseignement ordinaire, dans la continuité du décret dit « aménagements raisonnables » du 7 décembre 2017 (protocoles d'aménagements raisonnables) ;
- Une augmentation de la part d'élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé qui poursuivent leur scolarité dans l'enseignement ordinaire moyennant des soutiens adéquats (projets d'intégration permanente totale).

Pour atteindre cette double ambition, il est prévu de créer des pôles territoriaux qui constitueront, pour les écoles d'enseignement ordinaire, un soutien concret dans la mise en place des aménagements raisonnables et des intégrations permanentes totales au bénéfice des élèves à besoins spécifiques, sur tout le territoire de Wallonie- Bruxelles Enseignement. Les

moyens actuels de l'intégration permanente totale seront réalloués aux pôles de manière équitable à l'échelle du système ou de l'ensemble des zones d'enseignement.

2.2. Missions des pôles territoriaux et expertise de l'équipe pluridisciplinaire

2.2.1. Les pôles territoriaux mettront en place deux types de missions

Des missions relatives à l'accompagnement de leurs écoles coopérantes³ :

- a) informer les équipes éducatives, élèves et parents d'élèves sur les aménagements raisonnables et l'intégration permanente totale ;
- b) assurer le lien entre les différents partenaires qui jouent un rôle de soutien aux élèves, notamment afin de faciliter l'échange d'expériences ;
- c) accompagner et soutenir les membres de l'équipe éducative des écoles coopérantes dans l'organisation des aménagements raisonnables, notamment par le conseil ou la mise à disposition d'outils ;
- d) accompagner les écoles coopérantes dans l'élaboration de protocoles d'aménagements raisonnables lorsqu'une prise en charge individuelle de l'élève concerné par le pôle territorial s'avère nécessaire.

Des missions relatives à l'accompagnement des élèves inscrits dans leurs écoles coopérantes :

- a) accompagner individuellement les élèves présentant des besoins spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements raisonnables si cela s'avère nécessaire au regard de leurs besoins et de leurs protocoles d'aménagements raisonnables ;
- b) accompagner individuellement les élèves présentant des besoins spécifiques sensorimoteurs nécessitant un suivi important dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements raisonnables si cela s'avère nécessaire au regard de l'échelle des besoins ;
- c) collaborer à l'évaluation des protocoles d'aménagements raisonnables et, le cas échéant, à l'orientation vers l'enseignement spécialisé en cas d'insuffisance des aménagements raisonnables pour assurer un apprentissage adapté aux besoins spécifiques de l'élève ;
- d) accompagner les élèves à besoins spécifiques dans le cadre du dispositif d'intégration permanente totale pour les élèves issus de l'enseignement spécialisé.

³ Code du 03 mai 2019 de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ; et mettant en place le tronc commun – titre II, art 6.2.2.-1

3. En pratique

3.1. Comment postuler?

1. Lisez attentivement l'appel à candidature
2. Allez sur le site : <https://www.wbe.be/jepostule/>
3. Joindre les documents requis sur votre compte Cerbère dans vos données personnelles.
4. Choisissez le ou les emplois repris dans Annexe 2 : Liste des emplois.
5. Transmettez vos candidatures pour le 23 juin 2022 au plus tard.

Attention ! Si aucun emploi ne répond à votre expertise, n'hésitez pas à déposer votre candidature. Vous serez versé dans la réserve de recrutement et pourrez être désigné si une demande d'intégration répondant à un profil différent provenait.

Attention : Lisez les formes et délais de l'appel dans les pages suivantes.

Si vous envoyez votre candidature dans les formes et délais de l'appel, vous augmenterez vos chances d'obtenir une désignation.

3.2. Vous souhaitez plus d'informations ?

Contactez la direction de la Carrière par :

- [le formulaire contact](#) ou recrutement.enseignement@cfwb.be.

Pour les problèmes de connexion à CERBERE : Contactez l'ETNIC au 02/800 10 10

4. Période de validité de l'appel

La période durant laquelle vous pouvez valablement répondre au présent appel s'étend du 09 juin 2022 au 23 juin 2022 inclus.

5. Qui peut postuler ?

- ✓ En interne au pôle territorial, les membres du personnel désignés à titre temporaire, temporaire prioritaire ou nommés à titre définitif et affectés à titre principal ou à titre complémentaire, dans l'école siège ou dans une des écoles d'enseignement spécialisé partenaires ;
- ✓ En externe, les membres du personnel d'une école enseignement spécialisé extérieure au pôle territorial, ou d'une école d'enseignement ordinaire ou d'un Centre PMS;
- ✓ À tous candidats qui ne seraient pas repris sous les deux premiers points.

Parmi ces candidats, priorité est donnée aux candidats internes avant les candidats externes et enfin, à défaut, tous les autres candidats⁴.

Les candidats sont classés selon l'adéquation de leur profil aux missions et objectifs du pôle⁵.

« Les membres du personnel nommés à titre définitif, soumis au présent arrêté, sont réputés y bénéficier immédiatement d'un changement d'affectation ou d'un changement provisoire d'affectation, selon le caractère définitivement ou temporairement vacant de l'emploi, si celui-ci est rattaché à un autre établissement que celui dans lequel ils sont affectés ou affectés à titre principal et relève de la même fonction et si les prestations qui le composent sont égales ou supérieures à la charge de nomination du membre du personnel.

Les membres du personnel, nommés à titre définitif lorsqu'ils sont désignés au terme de ces appels dans un emploi de la même fonction au sein d'un pôle territorial, bénéficient du congé visé au chapitre III bis de l'arrêté royal du 15 janvier 1974 pris en application de l'article 160 de l'arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécialisé, moyen, technique, artistique et normal de l'Etat, des internats dépendant de ces établissements et des membres du personnel du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements lorsqu'ils sont désignés au terme de ces appels dans un emploi au sein d'un pôle territorial si les prestations qui composent cet emploi sont inférieures à la charge de nomination du membre du personnel.

Après deux désignations consécutives dans cet emploi, portant chacune sur des années scolaires complètes, les membres du personnel visés à l'alinéa précédent et exerçant la même fonction se voient accorder, à leur demande, un changement d'affectation ou un changement provisoire d'affectation, selon le caractère définitivement ou temporairement vacant de l'emploi. »

Afin de soutenir la création des pôles territoriaux et de faciliter la mobilité vers ceux-ci, le décret du 17 juin 2021 portant création des Pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de

⁴ Code du 03 mai 2019 de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ; et mettant en place le tronc commun – titre II, article 6.2.6-7

⁵ Article 44 quater. - § 2 de l'arrêté royal du 22 mars 1969.

l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale prévoit une mesure transitoire de protection des emplois des premiers définitifs désignés.

« Article 68. - Lors de la constitution des pôles visée à l'article 67, les emplois générés au sein de ceux-ci ne peuvent être déclarés vacants qu'au terme de la période de cinq années scolaires s'écoulant de 2021-2022 à 2025- 2026.

Durant cette période, les membres du personnel définitifs recrutés au sein d'un emploi généré par la structure des pôles territoriaux restent titulaires de l'emploi dans lequel ils sont nommés ou engagé à titre définitif, le cas échéant auprès de leur pouvoir organisateur d'origine. »

6. Comment déposer sa candidature ?

6.1. Informations générales :

6.1.1. Vous êtes en dernière année d'études ?

Pour les candidats qui achèvent la dernière année de leurs études, l'acte de candidature doit obligatoirement être accompagné aussi d'un extrait de casier judiciaire, visé à l'article 596 al2 du Code d'instruction criminelle, et doit être envoyé par voie électronique via l'application « WBE recrutement enseignement », 22 décembre 2022 au plus tard.

Vous devrez, absolument, faire parvenir à votre gestionnaire de dossier, une copie de votre/vos diplôme(s) et/ou de votre/vos attestation(s) provisoire(s) de réussite, et ce avant le 31 décembre 2022, dernier délai.

6.1.2. Travailleur hors Union européenne

Si vous en bénéficiez déjà, vous devez envoyer une copie de votre permis de travail.

7. Comment remplir sa candidature ?

7.1. Candidature à une désignation en qualité de temporaire

À joindre obligatoirement à votre candidature :

- ✓ Vos diplômes : indiquez les intitulés exacts de ceux-ci.
- ✓ *une copie de l' ou des attestation(s) utile(s) à démontrer les compétences particulières visées à l'article 35 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française*⁶
- ✓ *une copie de l' ou des attestation(s) utile(s) certifiant une expérience dans la mise en œuvre de dispositifs d'intégration et/ou d'aménagements raisonnables au sein d'un même pouvoir organisateur suivant le modèle en annexe*

Les candidats, nommés ou engagés à titre définitif dans l'enseignement subventionné par la Communauté française, doivent joindre à leur candidature une déclaration sur l'honneur indiquant qu'ils ne font pas l'objet d'une suspension disciplinaire, d'une suspension par mesure disciplinaire ou d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire infligée par leur pouvoir organisateur (en application de l'Article 18.10, de l'Arrêté royal du 22 mars 1969 précité).

⁶ AGCF

8. Quelles sont les conditions à respecter pour bénéficier d'une désignation en qualité de temporaire ?

Article 18 de l'arrêté royal du 22 mars 1969 précité :

Nul ne peut être désigné en qualité de temporaire, s'il ne remplit les conditions suivantes :

1°

2° être de conduite irréprochable ;

3° jouir des droits civils et politiques ;

4° avoir satisfait aux lois sur la milice ;

5° être porteur dans l'enseignement de plein exercice et en alternance et dans l'enseignement secondaire de promotion sociale d'un titre requis fixé par le Gouvernement en vertu de l'article 7 du décret du 11 avril 2014 en rapport avec la fonction à conférer ;

6° [...] Abrogé par D. 14-03-2019;

7° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;

8° avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats.

9 ne pas faire l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une suspension disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée par le pouvoir organisateur ou par tout autre pouvoir organisateur d'un autre réseau.

9. Comment modifier sa candidature ?

Pour modifier une candidature déjà transmise, vous devez :

1. Annuler votre candidature
2. Modifier ce que vous souhaitez
3. **Envoyer votre nouvelle candidature**

Contactez le service de la Carrière via [le formulaire de contact](#) pour :

- modifier vos données personnelles après avoir transmis votre candidature ;
- modifier des états de services et des interruptions déjà archivés par l'administration.

10. Les candidats ayant répondu au précédant appel doivent postuler à nouveau

La candidature du candidat ayant déjà postulé lors du précédent appel sera débloquée automatiquement. Pour que sa candidature soit valablement introduite en réponse à ce présent appel, **celle-ci devra être validée.**

Tous les candidats, y compris ceux concernés par ce point, doivent renvoyer un extrait de casier judiciaire valide.

11. Annexe 1: Liste des Pôles territoriaux et des écoles sièges et partenaires :

POLE		N° FASE	ETABLISSEMENTS	LOCALITE
Pôle territorial 1 WBE Bruxelles	PARTENAIRE	65	Etablissement d'enseignement spécialisé primaire et secondaire de la Communauté française	AUDERGHEM
Pôle territorial 1 WBE Bruxelles	SIEGE	265	Ecole de la Découverte – Etablissement d'enseignement spécialisé primaire de la Communauté française	GANSHOREN
Pôle territorial WBE Bruxelles	PARTENAIRE	5405	Etablissement d'enseignement spécialisé primaire de la Communauté française	AUDERGHEM
Pôle territorial 1 WBE Bruxelles	PARTENAIRE	95464	Les Astrônutes - Etablissement d'enseignement spécialisé primaire de la Communauté française	IXELLES
Pôle territorial 3 WBE Huy- Waremmes	PARTENAIRE	1752	La Marelle - Etablissement d'enseignement spécialisé primaire de la Communauté française	AMAY
Pôle territorial 3 WBE Huy- Waremmes	SIEGE	1754	Le Chêneux - Etablissement d'enseignement secondaire spécialisé de la Communauté française	AMAY
Pôle territorial 3 WBE Huy- Waremmes	PARTENAIRE	2400	Les Orchidées - Les Lauriers - Institut d'enseignement spécialisé primaire et secondaire de la Communauté française	HANNUT
Pôle territorial 4 WBE Liège	PARTENAIRE	1865	Les Roches - Etablissement d'enseignement primaire spécialisé de la Communauté française	COMBLAIN-AU-PONT
Pôle territorial 4 WBE Liège	PARTENAIRE	1990	Etienne Meylaers - Institut d'enseignement spécialisé primaire et secondaire de la Communauté française	GRIVEGNEE
Pôle territorial 4 WBE Liège	PARTENAIRE	2135	Ecole d'enseignement spécialisé primaire de la Communauté française La Glandée	SERAING
Pôle territorial 4 WBE Liège	PARTENAIRE	2197	Ecole d'enseignement spécialisé primaire de la Communauté française	SAIVE
Pôle territorial 4 WBE Liège	SIEGE	2210	L'Envol - Etablissement d'enseignement spécialisé primaire et secondaire de la Communauté française	FLEMALLE-HAUTE
Pôle territorial 5 WBE Verviers	PARTENAIRE	2179	La Parenthèse - Ecole d'enseignement spécialisé primaire de la Communauté française Lieutenant Jacquemin -	WISE
Pôle territorial WBE 5 Verviers	PARTENAIRE	2235	La Courte échelle - Ecole d'enseignement spécialisé primaire de la Communauté française	ANDRIMONT
Pôle territorial 5 WBE Verviers	SIEGE	2350	Mosaïque - Etablissement d'enseignement spécialisé secondaire de la Communauté française	VERVIERS

Pôle territorial 6 WBE Namur	PARTENAIRE	2828	Les Cailloux - Etablissement d'enseignement spécialisé primaire de la Communauté française	CINEY
Pôle territorial 6 WBE Namur	PARTENAIRE	2900	Peu d'Eau - Ecole d'enseignement spécialisé primaire de la Communauté française	ANDENNE
Pôle territorial 6 WBE Namur	SIEGE	2970	Mariette Delahaut - Institut d'enseignement spécialisé primaire et secondaire de la Communauté française	JAMBES
Pôle territorial 6 WBE Namur	PARTENAIRE	3076	Ecole d'enseignement spécialisé primaire de la Communauté française	GEMBLOUX
Pôle territorial 6 Namur	PARTENAIRE	3086	Le Bosquet - Ecole d'enseignement spécialisé primaire de la Communauté française	AUVELAIS
Pôle territorial 7 WBE Luxembourg	SIEGE	2510	Croix-Blanche - Ecole d'enseignement spécialisé primaire de la Communauté française	BASTOGNE
Pôle territorial 7 WBE Luxembourg	PARTENAIRE	2543	Institut d'enseignement spécialisé primaire et secondaire de la Communauté française	VIELSALM
Pôle territorial 7 WBE Luxembourg	PARTENAIRE	2599	Ecole d'enseignement spécialisé primaire de la Communauté française	MARLOIE
Pôle territorial 7 WBE Luxembourg	PARTENAIRE	2598	Etablissement d'enseignement spécialisée secondaire de la Communauté française	MARLOIE
Pôle territorial 7 WBE Luxembourg	PARTENAIRE	2766	Etablissement d'enseignement spécialisé primaire et secondaire de la Communauté française	SAINT-MARD
Pôle territorial 7 WBE Luxembourg	PARTENAIRE	95630	L'Embellie - Ecole d'enseignement spécialisé primaire de la Communauté française	BERTRIX
Pôle territorial 8A WBE WAPI A	SIEGE	795	L'Arc-en-Ciel - Institut d'enseignement spécialisé primaire de la Communauté française	BELOEIL
Pôle territorial 8A WBE WAPI A	PARTENAIRE	1444	Ecole d'enseignement spécialisé primaire de la Communauté française	LESSINES
Pôle territorial WBE 8A WAPI A	PARTENAIRE	1720	Le Trèfle - Etablissement d'enseignement spécialisé secondaire de la Communauté française	PECQ
Pôle territorial 8B WBE WAPI B	SIEGE	828	Institut d'enseignement spécialisé primaire et secondaire de la Communauté française	FRASNES-LEZ-BUISSENAL
Pôle territorial 8B WBE WAPI B	PARTENAIRE	1348	L'Eveil Ecole d'enseignement spécialisé primaire de la Communauté française	MOUSCRON
Pôle territorial 8B WBE WAPI B	PARTENAIRE	1691	Co'Kain - Ecole d'enseignement spécialisé primaire de la Communauté française	KAIN
Pôle territorial 9 WBE Hainaut Centre	PARTENAIRE	1224	L'Arbre Vert" - Ecole d'enseignement spécialisé primaire de la Communauté française	MONS

Pôle territorial 9 WBE Hainaut Centre	PARTENAIRE	1365	La Roseraie- Institut d'enseignement spécialisé primaire de la Communauté française	BRAINE-LE- COMTE
Pôle territorial 9 WBE Hainaut Centre	PARTENAIRE	1424	L'Envolée- Enseignement spécialisé primaire de la Communauté française	HOUDENG- AIMERIES
Pôle territorial 9 WBE Hainaut Centre	SIEGE	1246	Etablissement d'enseignement spécialisé primaire et secondaire de la Communauté française	QUAREGNON
Pôle territorial 10 WBE Hainaut Sud	SIEGE	1006	Etablissement d'enseignement spécialisé primaire et secondaire de la Communauté française	CHATELET
Pôle territorial 10 WBE Hainaut Sud	PARTNAIRE	1486	Ecole d'enseignement spécialisé primaire de la Communauté française	ANDERLUES
Pôle territorial 10 WBE Hainaut Sud	PARTNAIRE	1584	Ecole d'enseignement spécialisé primaire de la Communauté française	NALINNES
Pôle territorial 10 WBE Hainaut Sud	PARTNAIRE	3134	Etablissement d'enseignement spécialisé secondaire de la Communauté française La Calamine	PHILIPPEVILLE
Pôle territorial Inclusif	PARTENAIRE	575	Etablissement d'enseignement spécialisé primaire de la Communauté française	BRAINE-L'ALLEUD
Pôle territorial provincial Hainaut sud	PARTENAIRE	1487	Ecole d'enseignement spécialisé secondaire de la Communauté française	ANDERLUES
Pôle territorial HERSTAL	PARTENAIRE	1904	"Henri Rikir"- Etablissement d'enseignement spécialisé primaire et secondaire de la Communauté française	MILMORT

12. Annexe 2 : Liste des emplois

Code de l'emploi	Nom du PT	Fraction de charge	Champs d'expertise requis	Fonction recherchée	A défaut, fonction acceptée
PTWBE-BXL-001	PTWBE BRUXELLES	1/10	<i>Dyslexie/dysorthographe</i>	CT INFORMATIQUE DI	
PTWBE-BXL-002	PTWBE BRUXELLES	1/3	<i>Expérience en intégration</i>	ASSISTANT SOCIAL	
PTWBE-BXL-003	PTWBE BRUXELLES	1/2	<i>Allophonie</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-BXL-004	PTWBE BRUXELLES	1/4	<i>Bégaiement</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-BXL-005	PTWBE BRUXELLES	1/4	<i>Dyscalculie</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-BXL-006	PTWBE BRUXELLES	1/4	<i>HPI= haut potentiel intellectuel</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-BXL-007	PTWBE BRUXELLES	1/4	<i>TDA/H= trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-BXL-008	PTWBE BRUXELLES	1/4	<i>Troubles du comportement et/ou émotionnel</i>	LOGOPEDE	Toute fonction pédagogique ou éducative
PTWBE-BXL-009	PTWBE BRUXELLES	1/4	<i>TSA = trouble du spectre de l'autisme</i>	LOGOPEDE	Toute fonction pédagogique ou éducative
PTWBE-BXL-010	PTWBE BRUXELLES	1/6	<i>Déficience intellectuelle</i>	PROFESSEUR CG DI	
PTWBE-BXL-011	PTWBE BRUXELLES	1/6	<i>Troubles du comportement et/ou émotionnel</i>	PROFESSEUR CG DI	
PTWBE-BXL-012	PTWBE BRUXELLES	1/6	<i>TSA = trouble du spectre de l'autisme</i>	PROFESSEUR CG DI	
PTWBE-BXL-013	PTWBE BRUXELLES	1/1	<i>TSA = trouble du spectre de l'autisme - Expérience en neurologie est un plus</i>	PSYCHOLOGUE	Toute fonction paramédicale
PTWBE-BXL-014	PTWBE BRUXELLES	1/3	<i>Allophonie</i>	INSTITUTEUR PRIMAIRE	
PTWBE-BXL-015	PTWBE BRUXELLES	1/3	<i>Déficience intellectuelle</i>	INSTITUTEUR PRIMAIRE	
PTWBE-BXL-016	PTWBE BRUXELLES	1/3	<i>Dyscalculie</i>	INSTITUTEUR PRIMAIRE	

PTWBE-BXL-017	PTWBE BRUXELLES	1/4	<i>TDL= trouble du développement langagier (dysphasie)</i>	ERGOTHERAPEUTE	LOGOPEDE
PTWBE-BXL-018	PTWBE BRUXELLES	1/4	<i>TDA/H= trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité</i>	ERGOTHERAPEUTE	LOGOPEDE
PTWBE-HW-019	PTWBE HUY-WAREMME	1/10	<i>Dyslexie/dysorthographe</i>	CT INFORMATIQUE DI	
PTWBE-HW-020	PTWBE HUY-WAREMME	1/3	<i>Expérience en intégration</i>	ASSISTANT SOCIAL	
PTWBE-HW-021	PTWBE HUY-WAREMME	1/2	<i>TDA/H= trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité</i>	LOGOPEDE	INSTITUTEUR PRIMAIRE
PTWBE-HW-022	PTWBE HUY-WAREMME	1/2	<i>HPI= haut potentiel intellectuel</i>	LOGOPEDE	INSTITUTEUR PRIMAIRE
PTWBE-HW-023	PTWBE HUY-WAREMME	1/1	<i>TSA = trouble du spectre de l'autisme</i>	INSTITUTEUR PRIMAIRE	Toutes les fonctions organsées
PTWBE-HW-024	PTWBE HUY-WAREMME	1/2	<i>Troubles du comportement et/ou émotionnel</i>	EDUCATEUR	Toute fonction paramédicale
PTWBE-HW-025	PTWBE HUY-WAREMME	1/4	<i>HPI= haut potentiel intellectuel</i>	ERGOTHERAPEUTE	Toute fonction pédagogique ou éducative
PTWBE-HW-026	PTWBE HUY-WAREMME	1/4	<i>TDA/H= trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité</i>	ERGOTHERAPEUTE	Toute fonction pédagogique ou éducative
PTWBE-HW-027	PTWBE HUY-WAREMME	1/2	<i>Maitrise de l'outil numérique comme moyen de compensation</i>	ERGOTHERAPEUTE	
PTWBE-HW-028	PTWBE HUY-WAREMME	1/2	<i>Troubles moteurs</i>	KINESITHERAPEUTE	
PTWBE-LGE-029	PTWBE LIEGE	1/10	<i>Dyslexie/dysorthographe</i>	CT INFORMATIQUE DI	
PTWBE-LGE-030	PTWBE LIEGE	1/3	<i>Expérience en intégration</i>	ASSISTANT SOCIAL	
PTWBE-LGE-031	PTWBE LIEGE	1/4	<i>Expérience en intégration - Expérience en neurologie est un plus</i>	PSYCHOLOGUE	Toute fonction paramédicale
PTWBE-LGE-032	PTWBE LIEGE	1/4	<i>Expérience en intégration - Expérience en neurologie est un plus</i>	PSYCHOLOGUE	Toute fonction paramédicale
PTWBE-LGE-033	PTWBE LIEGE	1/4	<i>Expérience en intégration - Expérience en neurologie est un plus</i>	PSYCHOLOGUE	Toute fonction paramédicale
PTWBE-LGE-034	PTWBE LIEGE	1/4	<i>Expérience en intégration - Expérience en neurologie est un plus</i>	PSYCHOLOGUE	Toute fonction paramédicale
PTWBE-LGE-035	PTWBE LIEGE	1/4	<i>Expérience en intégration</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-LGE-036	PTWBE LIEGE	1/4	<i>Dyscalculie</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-LGE-037	PTWBE LIEGE	1/3	<i>TDL= trouble du développement langagier (dysphasie)</i>	INSTITUTEUR PRIMAIRE	Toute fonction pédagogique ou éducative

PTWBE-LGE-038	PTWBE LIEGE	1/3	<i>Dyslexie/dysorthographe</i>	INSTITUTEUR PRIMAIRE	Toute fonction pédagogique ou éducative
PTWBE-LGE-039	PTWBE LIEGE	1/3	<i>Dyscalculie</i>	INSTITUTEUR PRIMAIRE	Toute fonction pédagogique ou éducative
PTWBE-LGE-040	PTWBE LIEGE	1/2	<i>Troubles moteurs</i>	ERGOTHERAPEUTE	LOGOPEDE
PTWBE-LGE-041	PTWBE LIEGE	1/4	<i>Troubles du comportement et/ou émotionnel</i>	KINESITHERAPEUTE	
PTWBE-VERV-042	PTWBE VERVIERS	1/10	<i>Dyslexie/dysorthographe</i>	CT INFORMATIQUE DI	
PTWBE-VERV-043	PTWBE VERVIERS	1/3	<i>Expérience en intégration</i>	ASSISTANT SOCIAL	
PTWBE-VERV-044	PTWBE VERVIERS	2/5	<i>Allophonie</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-VERV-045	PTWBE VERVIERS	2/5	<i>TSA = trouble du spectre de l'autisme</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-VERV-046	PTWBE VERVIERS	2/5	<i>HPI= haut potentiel intellectuel</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-VERV-047	PTWBE VERVIERS	2/5	<i>Dyscalculie</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-VERV-048	PTWBE VERVIERS	2/5	<i>Déficiência intellectuelle</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-VERV-049	PTWBE VERVIERS	1/4	<i>TDA/H= trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité</i>	ERGOTHERAPEUTE	Toute fonction paramédicale
PTWBE-VERV-050	PTWBE VERVIERS	1/4	<i>TDC = trouble développemental de la coordination (dyspraxie, dysgraphie)</i>	ERGOTHERAPEUTE	Toute fonction paramédicale
PTWBE-VERV-051	PTWBE VERVIERS	1/4	<i>Dyslexie/dysorthographe</i>	INSTITUTEUR PRIMAIRE	
PTWBE-VERV-052	PTWBE VERVIERS	1/4	<i>Troubles du comportement et/ou émotionnel</i>	INSTITUTEUR PRIMAIRE	
PTWBE-VERV-053	PTWBE VERVIERS	1/4	<i>Allophonie</i>	PROFESSEUR CG DI	Toute fonction pédagogique niveau secondaire DI
PTWBE-VERV-054	PTWBE VERVIERS	1/4	<i>TSA = trouble du spectre de l'autisme</i>	PROFESSEUR CG DI	Toute fonction pédagogique niveau secondaire DI
PTWBE-VERV-055	PTWBE VERVIERS	1/1	<i>TSA = trouble du spectre de l'autisme - Expérience en neurologie est un plus</i>	PSYCHOLOGUE	Toute fonction paramédicale
PTWBE-NAM-056	PTWBE NAMUR	1/10	<i>Dyslexie/dysorthographe</i>	CT INFORMATIQUE DI	
PTWBE-NAM-057	PTWBE NAMUR	1/3	<i>Expérience en intégration</i>	ASSISTANT SOCIAL	
PTWBE-NAM-058	PTWBE NAMUR	2/5	<i>TDC = trouble développemental de la coordination (dyspraxie, dysgraphie)</i>	LOGOPEDE	Toute fonction paramédicale
PTWBE-NAM-059	PTWBE NAMUR	2/5	<i>Dyscalculie</i>	LOGOPEDE	Toute fonction pédagogique niveau secondaire DI
PTWBE-NAM-060	PTWBE NAMUR	2/5	<i>TDL= trouble du développement langagier (dysphasie)</i>	LOGOPEDE	

PTWBE-NAM-061	PTWBE NAMUR	2/5	<i>TDA/H= trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité</i>	LOGOPEDE	Toute fonction paramédicale
PTWBE-NAM-062	PTWBE NAMUR	2/5	<i>Troubles du comportement et/ou émotionnel</i>	LOGOPEDE	Toute fonction pédagogique
PTWBE-NAM-063	PTWBE NAMUR	2/5	<i>HPI= haut potentiel intellectuel</i>	LOGOPEDE	INSTITUTEUR PRIMAIRE
PTWBE-NAM-064	PTWBE NAMUR	2/5	<i>TSA = trouble du spectre de l'autisme</i>	LOGOPEDE	Toute fonction pédagogique niveau primaire
PTWBE-NAM-065	PTWBE NAMUR	1/2	<i>Troubles du comportement et/ou émotionnel</i>	ERGOTHERAPEUTE	INSTITUTEUR PRIMAIRE
PTWBE-NAM-066	PTWBE NAMUR	1/2	<i>Troubles du comportement et/ou émotionnel</i>	ERGOTHERAPEUTE	Toute fonction paramédicale
PTWBE-LXBG-067	PTWBE Luxembourg	1/10	<i>Dyslexie/dysorthographe</i>	CT INFORMATIQUE DI	
PTWBE-LXBG-068	PTWBE Luxembourg	1/3	<i>Expérience en intégration</i>	ASSISTANT SOCIAL	
PTWBE-LXBG-069	PTWBE Luxembourg	1/4	<i>Troubles d'audition périphérique</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-LXBG-070	PTWBE Luxembourg	1/4	<i>Trouble de la vue ou trouble neuro-visuel</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-LXBG-071	PTWBE Luxembourg	1/4	<i>TDC = trouble développemental de la coordination (dyspraxie, dysgraphie)</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-LXBG-072	PTWBE Luxembourg	1/4	<i>TSA = trouble du spectre de l'autisme</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-LXBG-073	PTWBE Luxembourg	1/2	<i>Troubles du comportement et/ou émotionnel</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-LXBG-074	PTWBE Luxembourg	1/4	<i>TSA = trouble du spectre de l'autisme</i>	INSTITUTEUR PRIMAIRE	
PTWBE-LXBG-075	PTWBE Luxembourg	1/4	<i>Troubles du comportement et/ou émotionnel</i>	INSTITUTEUR PRIMAIRE	
PTWBE-LXBG-076	PTWBE Luxembourg	1/4	<i>Dyslexie/dysorthographe</i>	INSTITUTEUR PRIMAIRE	
PTWBE-LXBG-077	PTWBE Luxembourg	1/4	<i>HPI= haut potentiel intellectuel</i>	INSTITUTEUR PRIMAIRE	
PTWBE-LXBG-078	PTWBE Luxembourg	1/2	<i>Allophonie</i>	PROFESSEUR CG DI	
PTWBE-LXBG-079	PTWBE Luxembourg	1/2	<i>TDC = trouble développemental de la coordination (dyspraxie, dysgraphie)</i>	PROFESSEUR CG DI	
PTWBE-LXBG-080	PTWBE Luxembourg	1/2	<i>TSA = trouble du spectre de l'autisme - Expérience en neurologie est un plus</i>	PSYCHOLOGUE	
PTWBE-WAMPIA-081	PTWBE WAPI A	1/10	<i>Dyslexie/dysorthographe</i>	CT INFORMATIQUE DI	

PTWBE-WAMPIA-082	PTWBE WAPI A	1/3	<i>Expérience en intégration</i>	ASSISTANT SOCIAL	
PTWBE-WAMPIA-083	PTWBE WAPI A	1/2	<i>TDA/H= trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité - Expérience en neurologie est un plus</i>	PSYCHOLOGUE	Toute fonction paramédicale
PTWBE-WAMPIA-084	PTWBE WAPI A	1/2	<i>TSA = trouble du spectre de l'autisme</i>	LOGOPEDE	Toute fonction paramédicale
PTWBE-WAMPIA-085	PTWBE WAPI A	1/2	<i>Dyscalculie</i>	LOGOPEDE	INSTITUTEUR PRIMAIRE
PTWBE-WAMPIA-086	PTWBE WAPI A	1/3	<i>TDL= trouble du développement langagier (dysphasie)</i>	LOGOPEDE	INSTITUTEUR MATERNEL
PTWBE-WAMPIA-087	PTWBE WAPI A	1/2	<i>Dyslexie/dysorthographe</i>	INSTITUTEUR PRIMAIRE	
PTWBE-WAMPIA-088	PTWBE WAPI A	1/2	<i>TDL= trouble du développement langagier (dysphasie)</i>	INSTITUTEUR PRIMAIRE	
PTWBE-WAMPIA-089	PTWBE WAPI A	2/5	<i>TDA/H= trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité</i>	PROFESSEUR CG DI	
PTWBE-WAMPIA-090	PTWBE WAPI A	2/5	<i>Troubles du comportement et/ou émotionnel</i>	PROFESSEUR CG DI	
PTWBE-WAMPIA-091	PTWBE WAPI A	1/2	<i>Troubles du comportement et/ou émotionnel</i>	ERGOTHERAPEUTE	
PTWBE-WAMPIB-092	PTWBE WAPI B	1/10	<i>Dyslexie/dysorthographe</i>	CT INFORMATIQUE DI	
PTWBE-WAMPIB-093	PTWBE WAPI B	1/3	<i>Expérience en intégration</i>	ASSISTANT SOCIAL	
PTWBE-WAMPIB-094	PTWBE WAPI B	1/2	<i>HPI= haut potentiel intellectuel</i>	PSYCHOLOGUE	Toute fonction paramédicale
PTWBE-WAMPIB-095	PTWBE WAPI B	1/2	<i>TSA = trouble du spectre de l'autisme - Expérience en neurologie est un plus</i>	PSYCHOLOGUE	Toute fonction paramédicale
PTWBE-WAMPIB-096	PTWBE WAPI B	1/3	<i>Dyscalculie</i>	LOGOPEDE	Toute fonction paramédicale
PTWBE-WAMPIB-097	PTWBE WAPI B	1/3	<i>TSA = trouble du spectre de l'autisme</i>	LOGOPEDE	Toute fonction paramédicale
PTWBE-WAMPIB-098	PTWBE WAPI B	1/3	<i>Troubles du comportement et/ou émotionnel</i>	LOGOPEDE	Toute fonction paramédicale
PTWBE-WAMPIB-099	PTWBE WAPI B	1/2	<i>TDA/H= trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité</i>	INSTITUTEUR PRIMAIRE	
PTWBE-WAMPIB-100	PTWBE WAPI B	1/2	<i>Troubles du comportement et/ou émotionnel</i>	INSTITUTEUR PRIMAIRE	
PTWBE-WAMPIB-101	PTWBE WAPI B	1/4	<i>Dyslexie/dysorthographe</i>	PROFESSEUR CG DI	Toute fonction pédagogique
PTWBE-WAMPIB-102	PTWBE WAPI B	1/4	<i>TDA/H= trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité</i>	PROFESSEUR CG DI	Toute fonction pédagogique
PTWBE-WAMPIB-103	PTWBE WAPI B	3/5	<i>Maitrise de l'outil numérique comme moyen de compensation</i>	ERGOTHERAPEUTE	LOGOPEDE

PTWBE-HCTRE-104	PTWBE HAINAUT CENTRE	1/10	<i>Dyslexie/dysorthographe</i>	CT INFORMATIQUE DI	
PTWBE-HCTRE-105	PTWBE HAINAUT CENTRE	1/3	<i>Expérience en intégration</i>	ASSISTANT SOCIAL	
PTWBE-HCTRE-106	PTWBE HAINAUT CENTRE	1/2	<i>TDA/H= trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité</i>	PSYCHOLOGUE	Toute fonction paramédicale
PTWBE-HCTRE-107	PTWBE HAINAUT CENTRE	1/2	<i>Troubles du comportement et/ou émotionnel</i>	PSYCHOLOGUE	Toute fonction paramédicale
PTWBE-HCTRE-108	PTWBE HAINAUT CENTRE	1/2	<i>HPI= haut potentiel intellectuel</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-HCTRE-109	PTWBE HAINAUT CENTRE	1/2	<i>Dyscalculie</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-HCTRE-110	PTWBE HAINAUT CENTRE	1/2	<i>Dyslexie/dysorthographe</i>	INSTITUTEUR PRIMAIRE	Toutes les fonctions organsées
PTWBE-HCTRE-111	PTWBE HAINAUT CENTRE	1/2	<i>Syndrome dysexécutif</i>	PROFESSEUR CG DI	Toute fonction pédagogique ou éducative
PTWBE-HCTRE-112	PTWBE HAINAUT CENTRE	3/5	<i>TDC = trouble développemental de la coordination (dyspraxie, dysgraphie)</i>	ERGOTHERAPEUTE	Toute fonction paramédicale
PTWBE-HCTRE-113	PTWBE HAINAUT CENTRE	1/2	<i>TDC = trouble développemental de la coordination (dyspraxie, dysgraphie)</i>	KINESITHERAPEUTE	
PTWBE-HSUD-114	PTWBE HAINAUT SUD	1/10	<i>Dyslexie/dysorthographe</i>	CT INFORMATIQUE DI	
PTWBE-HSUD-115	PTWBE HAINAUT SUD	1/3	<i>Expérience en intégration</i>	ASSISTANT SOCIAL	
PTWBE-HSUD-116	PTWBE HAINAUT SUD	2/5	<i>Dyscalculie</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-HSUD-117	PTWBE HAINAUT SUD	2/5	<i>TDA/H= trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-HSUD-118	PTWBE HAINAUT SUD	2/5	<i>TDL= trouble du développement langagier (dysphasie)</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-HSUD-119	PTWBE HAINAUT SUD	1/5	<i>HPI= haut potentiel intellectuel</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-HSUD-120	PTWBE HAINAUT SUD	1/5	<i>Troubles du comportement et/ou émotionnel</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-HSUD-121	PTWBE HAINAUT SUD	2/5	<i>TSA = trouble du spectre de l'autisme</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-HSUD-122	PTWBE HAINAUT SUD	1/3	<i>Dyslexie/dysorthographe</i>	INSTITUTEUR PRIMAIRE	
PTWBE-HSUD-123	PTWBE HAINAUT SUD	1/3	<i>Troubles du comportement et/ou émotionnel</i>	INSTITUTEUR PRIMAIRE	
PTWBE-HSUD-124	PTWBE HAINAUT SUD	1/3	<i>TSA = trouble du spectre de l'autisme</i>	INSTITUTEUR PRIMAIRE	

PTWBE-HSUD-125	PTWBE HAINAUT SUD	1/1	<i>TDC = trouble développemental de la coordination (dyspraxie, dysgraphie)</i>	ERGOTHERAPEUTE	Toute fonction paramédicale
PTWBE-HSUD-126	PTWBE HAINAUT SUD	1/4	<i>Dyslexie/dysorthographe</i>	INSTITUTEUR PRIMAIRE	Toute fonction pédagogique ou éducative
PTWBE-HSUD-127	PTWBE HAINAUT SUD	1/4	<i>Troubles du comportement et/ou émotionnel</i>	INSTITUTEUR PRIMAIRE	Toute fonction pédagogique ou éducative
PTWBE-HSUD-128	PTWBE HAINAUT SUD	1/4	<i>TSA = trouble du spectre de l'autisme</i>	INSTITUTEUR PRIMAIRE	Toute fonction pédagogique ou éducative
PTWBE-INCLUS-129	PT INCLUSIF	1/5	<i>Déficience intellectuelle</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-INCLUS-130	PT INCLUSIF	1/5	<i>Troubles du comportement et/ou émotionnel</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-INCLUS-131	PT INCLUSIF	1/5	<i>Dyscalculie</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-INCLUS-132	PT INCLUSIF	1/5	<i>TDL= trouble du développement langagier (dysphasie)</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-INCLUS-133	PT INCLUSIF	1/5	<i>TDC = trouble développemental de la coordination (dyspraxie, dysgraphie)</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-INCLUS-134	PT INCLUSIF	1/2	<i>Allophonie</i>	INSTITUTEUR MATERNEL	
PTWBE-INCLUS-135	PT INCLUSIF	1/2	<i>TSA = trouble du spectre de l'autisme</i>	INSTITUTEUR MATERNEL	
PTWBE-INCLUS-136	PT INCLUSIF	1/3	<i>Déficience intellectuelle</i>	CG Education physique DI	
PTWBE-INCLUS-137	PT INCLUSIF	1/3	<i>TDC = trouble développemental de la coordination (dyspraxie, dysgraphie)</i>	CG Education physique DI	
PTWBE-INCLUS-138	PT INCLUSIF	1/3	<i>Troubles moteurs</i>	CG Education physique DI	
PTWBE-HERSTAL-140	PT HERSTAL	1	<i>Expérience en intégration</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-HERSTAL-141	PT HERSTAL	1/2	<i>Expérience en intégration</i>	LOGOPEDE	
PTWBE-HERSTAL-142	PT HERSTAL	1/4	<i>Expérience en intégration</i>	ERGOTHERAPEUTE	
PTWBE-HAINAUT-143	PT PROVINCIAL HAINAUT SUD	1	<i>Tous</i>	Toutes les fonctions organisées	

13. Annexe 3 : Liste des compétences particulières référencées⁷

Formation :

Compétences pédagogiques adaptées	Intitulé de la formation	Opérateur de formations
Pour les membres de l'équipe pluridisciplinaires des pôles territoriaux	Unité d'enseignement « Langue des signes francophone belge appliquée à l'enseignement supérieur - UE9. »	Enseignement de promotion sociale
	Certificat d'aptitude à éduquer les élèves à besoins spécifiques	Enseignement de promotion sociale
	Langue des signes (UF 9)	Enseignement de promotion sociale
	Spécialisation en orthopédagogie.	Haute école
	Formations aux méthodes pédagogiques spécifiques aux TSA (TEACCH, PECS, ABA).	Institut de formation en cours de carrière (IFC) et opérateurs de formation continue des réseaux reconnus par le Gouvernement.
	Spécialisation en Education et rééducation des déficients sensoriels.	Haute école
	Master en sciences de l'éducation, à finalité spécialisée en orthopédagogie.	Enseignement Universitaire
	Master en sciences psychologiques avec une finalité en neuropsychologie et développement cognitif	Enseignement Universitaire
	Master en sciences psychologiques avec une finalité en orthopédagogie clinique	Enseignement Universitaire
	Certificat universitaire en orthopédagogie clinique	Enseignement Universitaire
Master en sciences de la Santé publique	Enseignement Universitaire	

⁷ Dans l'attente de la publication de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française « modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 avril 2017 définissant la liste des compétences particulières pris en exécution de l'article 35 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et les fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française »

Expérience reconnue comme compétence particulière :

Attestation d'ancienneté	Entité compétente pour délivrer l'attestation
Attestation certifiant une expérience dans la mise en œuvre de dispositifs d'intégration et/ou d'aménagements raisonnables au sein d'un même Pouvoir organisateur de 600 jours dans l'enseignement organisé et officiel subventionné ou de 720 jours dans l'enseignement libre subventionné consécutifs, répartis sur 3 années scolaires, et calculés selon les modalités propres à chaque statut.	Le Pouvoir organisateur de l'enseignement spécialisé auprès de qui le membre du personnel a été recruté dans un emploi dans lequel l'expérience a été acquise.

14. Annexe 4 : Formulaire ancienneté :

A télécharger sur www.wbe.be/jepostule ou www.wbe.be/dgpe-faq.



Attestation de services : partie réservée à la direction de l'établissement

Je soussigné(e),

Directeur.trice de

FASE

établissement d'enseignement ordinaire enseignement spécialisé organisant

la forme 1 2 3 4 et

le(s) type(s) 1 2 3 4 5 6 7 8

atteste que M. / Mme

né(e) le à n° de matricule

possédant le(s) diplôme(s) :

a rempli les fonctions ci-après aux dates indiquées dans le tableau ci-dessous :

Date de début et de fin	FONCTION(S)	Niveau ¹	Fraction de charge ²	Accompagnement d'élèves en intégration ³	Coordination des intégrations ⁴
Du au					
Du au					
Du au					
Du au					
Du au					
Du au					
Du au					
Du au					
Du au					
Du au					
Du au					
Du au					
Du au					
Du au					
Du au					

¹ Maternel – Primaire – secondaire DI – secondaire DS

² Fraction dont le dénominateur correspond à l'horaire complet et le numérateur à l'horaire de base

³ Si l'agent n'est pas concerné, indiquer néant – si l'agent est concerné, indiquer le nombre de période(s)/semaine

⁴ Idem



peut se prévaloir d'une expérience utile : (compléter le tableau le cas échéant pour la ou les catégories concernées)

	du ... au ...	Heure/ semaine
FLA	Du au	
DASPA	Du au	
Classe à visée inclusive	Du au	
Classe de langage :		
<input type="checkbox"/> Pecs	Du au	
<input type="checkbox"/> Bliss	Du au	
<input type="checkbox"/> Autres :	Du au	
Pédagogie active		
<input type="checkbox"/> Classe flexible	Du au	
<input type="checkbox"/> Classe inversée	Du au	
<input type="checkbox"/> Classe verticale	Du au	
<input type="checkbox"/> Apprentissage par le jeu	Du au	
<input type="checkbox"/> Ateliers	Du au	
<input type="checkbox"/> Decroly	Du au	
<input type="checkbox"/> Autres :	Du au	
Immersion	Du au	
Pédagogie alternative		
<input type="checkbox"/> Montessori	Du au	
<input type="checkbox"/> Freinet	Du au	
<input type="checkbox"/> Steiner	Du au	
<input type="checkbox"/> Autres :	Du au	
Classe à pédagogie adaptée :		
<input type="checkbox"/> Teacch	Du au	
<input type="checkbox"/> TSA	Du au	
<input type="checkbox"/> IMC	Du au	

Date : 01-06-2022

Signature

Cachet de l'établissement

(nom, prénom du Chef d'établissement)